

**Réponse au CHIC Vénissieux
Collectif Habitants Intéressés Concernés**

En effet, depuis loi constitutionnelle du 28 mars 2003, une mairie peut organiser un référendum décisoire, c'est à dire un référendum dont le résultat sera à l'origine d'une décision.

Rares sont les mairies qui se sont engagés dans cette voie.

Je me permets d'ailleurs de souligner que nous sommes la seule liste qui s'engage à organiser un tel référendum si 10% des électeurs le demandent.

Cependant, je ne crois pas qu'il soit nécessaire de passer par un tel référendum auquel devrait d'ailleurs participer tous les vénissiens.

Je considère en effet que le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) Vénissieux-Saint-Fons devra être renégocié par la nouvelle équipe municipale.

Je ne pense pas que l'on doive s'interdire toute démolition ou restructuration dans des quartiers dont l'urbanisme a été pensé dans les années 1950, mais je suis en revanche convaincu que les orientations prises par l'actuelle municipalité nécessitent d'être ré-interrogées avec - vous avez raison sur ce point - les habitants du quartier.

J'ai bien noté vos demandes que j'étudierai avec soin, considérant qu'il est totalement illogique de ne pas mieux associer les habitants aux aménagements structurants de leur quartier !

Yves Blein le 3 mars 2020

